

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2015  
Reçu en préfecture le 25/03/2015  
Affiché le  
ID : 029-212901250-20150313-13032015\_09-DE

L'an deux mil quinze, le treize du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PHILIPPE, Maire.

**MAIRIE  
29390 LEUHAN**

Sont présents : PHILIPPE Christian, LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, LE DU Guy, BARRE Christophe, BOLZER Emile, MARCHADOUR Annick, JAFFRE Marc, QUEIGNEC Patrick, YAOUANC Daniel, MEVELLEC Denise, TROALEN Michelle, Pascal BOURHIS, Myriam DUIGOU

Procuration de Corentin MARCHAND à Martine QUEMERE  
Madame Myriam DUIGOU est nommée secrétaire.  
Présence de Monsieur Joël GARIN, Trésorier

Convocation :  
le 6 mars 2015

**OBJET: Autorisation d'utilisation des chemins ruraux dans le circuit permanent VTT**

Nombre de conseillers :

en exercice : 15  
présents : 14  
votants : 15

En date du 20 février 2015, le conseil municipal avait délibéré favorablement à l'inscription au Plan Départemental des itinéraires de Promenade (PDIPR) d'un circuit permanent VTT sur les chemins de randonnées.

Afin de finaliser ce projet, le conseil municipal doit délibérer sur les trois points suivants :

1. Approuver que le circuit permanent proposé emprunte les chemins communaux
2. Approuver que le parcours VTT, dénommé « Tro Henchou-Koz », intègre la base VTT des Monts d'Arrée-Montagnes Noires Finistère n°31, portée sous maîtrise d'ouvrage du Pays Touristique du Centre Finistère
3. Approuver l'achat de 62 poteaux aux normes PDIPR prévus pour le plan de balisage du circuit.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les trois points ci-dessus énoncés.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Christian PHILIPPE

